

Mouvement départemental 2021

Demande de bonification exceptionnelle au titre du handicap

Document à transmettre avec les pièces justificatives

à partir du 12 mars 2021 et au plus tard le jeudi 8 avril 2021

à la DSDEN des Landes- DIPER ou par courriel : mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr

Renseignements sur l'enseignant	
Nom, prénom de l'enseignant	
Affectation actuelle Etablissement	
Modalités d'affectation	Nommé(e) à titre: définitif <input type="checkbox"/> provisoire <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>
Adresse personnelle	
Coordonnées personnelles	Téléphone: <input type="text"/> Mél professionnel: <input type="text"/>
Demande de bonification exceptionnelle au titre :	
	de l'enseignant bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
	du conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)
	de l'enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
	de l'enfant souffrant d'une maladie grave
Pièces justificatives obligatoires :	
	Présente fiche de demande de majoration exceptionnelle dûment remplie (annexe 4)
Joindre à la présente fiche les documents ci-après, sous pli confidentiel à l'attention du médecin de prévention	
	Lettre motivée expliquant la demande et la corrélation entre la situation de handicap et l'affectation sollicitée (préciser en quoi l'affectation améliorera les conditions de vie de la personne concernée)
	Copie des notifications de la MDPH (RQTH en cours de validité, RQTH du conjoint en cours de validité, AEEH en cours de validité...)
	Justificatifs concernant la reconnaissance d'une maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente ou d'une pension d'invalidité
	Carte d'invalidité ou de pension telle que définie par la loi du 11/02/2005
	Tout justificatif attestant que l'affectation demandée garantira une amélioration de la situation de la personne concernée
Fait à, le	
Signature de l'enseignant:	
Cadre réservé à l'Administration	
Avis du médecin de prévention	